

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

17^{er} RALLYE DE DIEPPE VHC

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2022), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 213 en date du 14 Mars 2022 (48^{ème} Rallye Dieppe Normandie).

Le 17^{er} RALLYE DE DIEPPE Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye de DIEPPE NORMANDIE - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 48^{ème} Rallye De DIEPPE NORMANDIE à l'exception des points suivants :

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent du 13 au 14 Mai 2022, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

17^{ème} RALLYE DE DIEPPE VHC

Voir règlement particulier du 48^{ème} Rallye Dieppe Normandie

1.1P. OFFICELS. *Idem règlement moderne sauf*

DIRECTEUR DE COURSE VHC :	Jean Pierre LACROIX	3473-1303
COMMISSAIRES TECHNIQUES :	Bernard POTTIER « Gorduche »	5010-0112
	William BLOT	236179-1318

Chargés des relations avec les concurrents : Patrick GRENIER 220147-0112

1.2P. ELIGIBILITE

Le 17^{ème} Rallye de DIEPPE VHC compte pour :

- Coupe de France des Rallyes VHC 2022 coefficient 2
- Championnat de la Ligue automobile de Normandie des rallyes VHC 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

Bar Restaurant Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- Licences du pilote et copilote valables pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Les équipages devront présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le rallye :

Elles auront lieu le vendredi 13 Mai 2022 de 9h00 à 17h30 à la concession Référence Automobiles OPEL Dieppe Zone industrielle verte – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye (www.dieppe-rallye.com) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits de vendredi et samedi)**.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession Opel Référence Automobiles Dieppe. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.5P. Identique règlement moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC.

3.1.10p Le nombre des engagés moderne et VHC est fixé à 140 voitures.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

* Avec publicité facultative de l'organisateur : 400€
* Sans publicité facultative de l'organisateur : 800 €

=> Fournir une copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.12P. Identique au règlement moderne

3.3.P. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2022

Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye Dieppe-Normandie et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées toutes les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur pour les périodes de E à J2 et possédant un PTH ou un PTN. Les voitures seront réparties en Groupe : Groupe 1 Tourisme, G2 TC, G3 GT, G4 GTS, G5 GTP, Groupe N VHC J1, Groupe A VHC J1, Groupe B VHC J1 et Groupe N VHC J2, groupe A VHC J2, Groupe B VHC J2.

Les voitures « Classic » sont autorisées. Un classement spécifique sera publié.

4.2P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 48^{ème} Rallye de DIEPPE NORMANDIE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 17^{ème} RALLYE de Dieppe – Normandie VHC représente un parcours de 338.50 km.
Il est comporte 2 étapes divisée en 4 sections.

Etape 1	83.90 km dont 32.90 km de spéciales
Etape 2	272.65 km dont 96.85 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

• ES 1 : OFFRANVILLE	1x 9.45 = 9.45 km
• ES 2 : LES JACQUEMARTS	1x23.45 = 23.45 km
• ES 3 / 6 / 9 : GONNEVILLE SUR SCIE	3x11.45 = 34.35 km
• ES 4 / 7 / 10 : TERROIR DE CAUX	3x11,10 = 33.30 km
• ES 5 / 8 : LA VIENNE	2x14.60 = 29.20 km

6.1P. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem Rallye « Moderne »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme à la règlementation de la coupe de France VHC 2022.

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)

Un classement général pour les périodes E à I

Un classement général pour les périodes J

Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Chacun des équipages classés recevra une coupe ou cadeau.